



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-112417>

Département(s) de publication : **78, 92**

Annonce n° **24-112417**

Travaux

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Ville de Trappes

**Correspondant :** Le Maire

**Adresse :** Hôtel de Ville, 1 place de la République, CS90544, 78197 Trappes

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0130691700

**Télécopieur :** 0130690233

**Courriel :** marches.publics@mairie-trappes.fr

**Adresse internet :** <http://www.trappes.fr>

**Adresse internet du profil d'acheteur :** <http://www.trappes.fr>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE EPICERIE SOLIDAIRE ET SOCIALE ET CRÉATION D'UN ACCUEIL DE JOUR : lot ascenseur

**Lieu de livraison :** 1 place de la République, 78190 Trappes

### Section 3 - Caractéristiques du marché

### Section 5 - Conditions relative au marché

**Cautionnement et garanties exigés :** Une retenue de 5 % du montant du marché sera prélevée sur le montant de chaque acompte, cette retenue de garantie pourra être remplacée par une garantie à 1ère demande ou une caution personnelle et solidaire. / Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée. Une avance de 5 % du montant initial du marché sera accordée au titulaire qui la demande (article 4 de l'acte d'engagement). Une garantie à 1ère demande à concurrence de 100 % du montant de l'avance devra alors être produite

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les**

**réglementent :** Financement sur fonds propres. Règlement à 30 jours par mandat administratif.

Financement en partie sur les fonds propres de la Ville, et en partie par le dispositif ANRU, par le Conseil Général et le Conseil Régional. Règlement à 30 jours par mandat administratif

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services :** Après attribution du marché, la personne publique impose la forme d'un groupement solidaire / conjoint avec mandataire solidaire

**Unité monétaire utilisée, l'euro.**

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français :** français

## Section 7 - Critères d'attribution

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)**

## Section 8 - Mode de passation du marché

**Type de procédure :** procédure adaptée

## Section 10 - Conditions de délai

**Date limite de réception des offres :** 18/10/2024 à 12:00

**Délai minimum de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## Section 11 - Autres renseignements

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 246507

**Renseignements complémentaires :** Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.trappes.fr> Code NUTS : FR103 Modalités d'ouverture des offres :  
Date: 18 oct. 2024 Lieu : Trappes Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud 78011 Versailles Tél : 0139205400 Fax : 0139205487Mel : greffe.ta-versailles@juradm.fr Web : <http://versailles.tribunal-administratif.fr/> Précisions concernant le(s) délai (s) d'introduction des recours : référé précontractuel avant la signature du contrat (CJA, art. L. 551-1 et s.), référé contractuel après la signature du contrat (CJA, art. L. 551-13 et s.), recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn-et-Garonne, no 358994), dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées, le recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision. Les plans ne sont disponibles que par téléchargement : aucun envoi papier ou par mail ne sera effectué. Horaires d'ouverture de la Mairie : lundi fermé le matin, de 14h à 19h30, mardi à vendredi 8h45 à 12h et 14h à 17h

## Section 12 - Adresses complémentaires

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :** Mairie de Trappes : Mr GUILLOT , Service Marchés Publics

**Adresse :** 1, place de la République, 78190 TRAPPES

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0130691981

**Adresse internet :** <http://www.trappes.fr>

## Section 14 - Informations complémentaires

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 03/10/2024